



Commune de La Couarde sur Mer

Le 1^{er} octobre 2020

A l'attention des acteurs économiques Couardais

Objet : Projets « Bons d'achats de Noël » pour les séniors

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, la Commune et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de La Couarde sur Mer mènent des actions en directions des séniors à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Mais cette année 2020 est très particulière et nous faisons face à deux constats :

- L'épidémie de coronavirus est encore présente et doit nous amener à beaucoup de vigilance. Ainsi, nous ne pouvons envisager le traditionnel repas de l'amitié que nous organisons habituellement avec les aînés du village.
- La période de confinement a durement marqué l'activité des commerces et services couardais et il nous semble nécessaire de soutenir les acteurs économiques du village.

Ainsi, la Commune et le CCAS ont souhaité mettre en place un nouveau projet pour marquer la fin de l'année. Il s'agit de « **Bons d'achats de Noël** » qui seront proposés à tout habitant couardais de 72 ans et plus, pour un montant de 25 euros par personne. Ces bons d'achats seront exclusivement utilisables dans les commerces et services couardais partenaires de ce projet.

Nous vous sollicitons donc afin que votre établissement puisse participer à cette démarche.

Pour votre établissement, cela consiste principalement à accepter des règlements par le biais de ces bons, sur la période du 1^{er} décembre 2020 au 8 janvier 2021, puis à adresser votre facture à la Commune accompagnée des bons concernés.

Pour une connaissance plus complète de ce projet, nous vous en adressons le règlement détaillé.

Si vous souhaitez être partenaire, c'est très simple : **il suffit de nous retourner la fiche d'engagement ci-jointe avant le 25 octobre 2020** (par mail : accueil@lacouardesurmer.fr ou en le déposant à l'accueil ou la boîte aux lettres de la mairie).

Les bons d'achats de Noël mentionneront la liste des commerces et services partenaires, et des affiches seront éditées pour identifier les établissements participants.

Si vous souhaitez d'avantage d'informations, vous pouvez contacter Lucie Sapin, coordinatrice des animations : 07 77 30 04 99.

Nous vous remercions de votre implication sur ce projet et vous adressons nos sincères salutations.

Peggy Luton
Adjointe au Maire
en charge des Affaires Sociales

Jean-Yves Dutertre
Conseiller Délégué
en charge de l'Economie

9, Grande Rue - 17670 La Couarde sur Mer

Tél. : 05 46 29 82 89 - Fax : 05 46 29 83 81 - Mél : accueil@lacouardesurmer.fr
www.lacouardesurmer.fr



Bons d'achat de Noël

Règlement 2020

Contexte	<p>Au vu de la situation sanitaire toujours critique en cette rentrée 2020, le CCAS de La Couarde sur Mer souhaite modifier les actions traditionnellement organisées en fin d'années en direction des aînés. Ainsi, le repas de l'amitié et la distribution de colis seront remplacés par une distribution de bons d'achats à valoir dans les commerces et services Couardais.</p>
Bénéficiaires	<p>Pourront bénéficier des bons d'achat de Noël, les habitants Couardais de 72 ans et plus (sur la base de la liste électorale ou d'une justification de domicile via la copie de la taxe d'habitation).</p> <p><u>Bénéficiaires directs</u> :</p> <p>Habitants de La Couarde âgés de 72 ans et plus (au 31/12/2020) Les bénéficiaires devront être inscrits sur la liste électorale (environ 250 personnes) ou justifier de leur résidence sur justificatif de la taxe d'habitation.</p> <p><u>Bénéficiaires indirects</u> :</p> <p>Commerçants et acteurs économiques Couardais engagés dans cette opération.</p>
Partenaires et financeurs	<p>Cette action est portée par le CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – de La Couarde sur Mer. La démarche est financée par la Commune de La Couarde sur Mer Les membres du CCAS et élus du Conseil municipal sont mobilisés pour la distribution des bons d'achat.</p>
Calendrier	<p>Septembre-octobre : contacts des acteurs économiques (commerces et services) Fin octobre : courrier d'informations aux habitants concernés et impression des bons d'achat Mi-novembre / fin novembre : distribution des bons d'achats en mairie 1^{er} décembre 2020 au 8 janvier 2021 : période d'utilisation des bons Avant le 31 janvier 2021 : envoi des bons et des factures par les commerçants Fin janvier : mise en paiement des factures des commerçants</p>
Budget	<p>Budget : 8 500 € (budget 2020) Valeur du bon : 10 et 15 € pour une somme totale comprise de 25 € allouée à chaque bénéficiaire direct. Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué sur les bons d'achats</p>
Moyens	<p>Règlement de l'opération :</p> <p>Le présent règlement précise l'opération et est présenté pour approbation au Conseil Municipal</p>

	<p>Bons d'achats : Les bons d'achats sont réalisés en interne par les services de la Commune. Ils sont infalsifiables, numérotés et nominatifs et comportent le tampon de la Commune. Chaque bon précisera en outre la liste des commerces et services où il peut être accepté. Les bons d'une valeur de 10 € et 15 € (valeur totale de 25 € pour chaque bénéficiaire) seront remis en mains propres à chaque bénéficiaire contre signature. Les bons d'achats ne sont pas remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucun rendu de monnaie.</p> <p>Engagement des commerces et services : Une charte d'engagement est signée par chaque commerce ou service s'engageant dans l'opération (cf. annexe ci-après)</p>
Communication	<p>Auprès des commerces et services : Un courrier ou mail est transmis d'ici le 10 octobre 2020 aux commerces et services Couardais pour les inviter à participer à l'opération Un relai d'information est effectué par le Phare de Ré et Facebook, ainsi que par les rencontres directes de la Commune auprès des différents acteurs économiques</p> <p>Auprès des habitants de 72 ans et plus : Un courrier est transmis d'ici la fin octobre 2020 aux habitants de 72 ans et plus, sur la base de la liste électorale. Un relai d'information est effectué par le Phare de Ré et Facebook.</p> <p>Repérage des acteurs engagés sur l'opération : Les bons d'achats présentent au verso la liste des commerces et services participants à l'opération. En outre un sticker/une affiche est remis à chaque commerce ou service participant pour indiquer qu'il accepte les bons d'achats de Noël.</p>



Bons d'achat de Noël - 2020

Engagement des commerces et services Couardais

Nom du commerce ou du service :

Je soussigné [Nom et Prénom]....., agissant pour la société/commerce/service [Raison sociale]....., en qualité de [Fonction]....., souhaite participer à l'opération « Bons d'achats de Noël » pour les habitants Couardais de 72 ans et plus.

A ce titre, je m'engage à :

- Accepter les « Bons d'achats de Noël » comme mode de règlement sur la période du 1^{er} décembre 2020 au 8 janvier 2021 ;
- Accepter uniquement ces « Bons d'achats de Noël » pour mon activité (commerce ou service) situées à La Couarde sur Mer ;
- N'effectuer aucun rendu de monnaie sur ces « Bons d'achats de Noël » ;
- N'effectuer aucun remboursement sur un achat effectué avec ces bons ;
- Transmettre à la Commune la facturation de ces bons d'achats au plus tard le 31 janvier 2021 ; cette facturation comprendra une facture accompagnée des bons concernés et un RIB.

Fait à La Couarde sur Mer, le / /

Signature et cachet de l'établissement

Réceptionné en Mairie de La Couarde sur Mer, le / /